

## Le marché de l'énergie : proposition d'un thème de travail pour l'AIDE

L'étude du droit du marché de l'énergie conduit à aborder des questions traditionnelles de droit économique. En effet, elle implique des réflexions dans trois directions principales.

**Le premier volet de l'étude relève du droit de la concurrence.** En effet, à l'origine, les réseaux publics de transport et de distribution des principales énergies (électricité, et gaz naturel) ont été mis en place sous le contrôle des pouvoirs publics, ils constituent des monopoles naturels relevant du service public. La directive n° 96/92/CE du 19 décembre 1996 a ouvert la voie à la libéralisation du marché de l'électricité sur le territoire de l'Union européenne. Cette directive a été transposée en France par la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (plusieurs fois modifiée). Il en a résulté la création d'un marché de l'électricité en France.

Or, la concurrence ne peut s'exercer sur ces marchés que si les opérateurs et les consommateurs peuvent accéder aux réseaux de transport et de distribution dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

Ainsi, les conditions d'accès et d'exploitation de ces réseaux pourraient être examinées sous l'angle du droit de la concurrence. De plus, la possibilité de distribution de ces énergies par différents opérateurs pose des problèmes de droit de la consommation. Dans cette optique, les droits et obligations des fournisseurs méritent attention.

Par ailleurs, le traitement de l'énergie nucléaire au regard de l'organisation du marché de l'énergie pourrait faire l'objet d'une attention particulière.

**Le deuxième volet de l'examen du droit du marché de l'énergie relève du droit financier.** Deux aspects peuvent être examinés dans ce domaine. Tout d'abord, les infrastructures de ces marchés financiers. Il existe en effet divers marchés spécialisés dans lesquels s'échangent un certain nombre de produits. Cela conduit ensuite à se pencher sur les instruments financiers utilisés qui sont des contrats à terme passés dans le cadre d'un marché ou non. Ces instruments sont dignes d'intérêt si on se souvient que les mécanismes qu'ils impliquent ont été en partie tenus pour responsables de la crise financière.

**Le troisième volet relève du droit de la régulation.** En effet, un régulateur de l'énergie a été installé : la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui est dotée des pouvoirs généralement attribués à ce type d'organisme. Il est garant du droit d'accès aux réseaux et il est chargé de la surveillance du marché de l'électricité. Sa création est relativement récente (2000) mais son action peut déjà être commentée et appréciée. Il faut ajouter qu'une des membres de l'AIDE, spécialiste de régulation et Haute conseillère à la Cour de cassation, [Jacqueline RIFFAULT-SILK](#), connaît très bien ce régulateur car elle est membre du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) institué auprès de la CRE.

**Dimension communautaire et internationale / Approche pluridisciplinaire.**

Il faut d'abord rappeler que la question du marché de l'énergie ne peut être traitée correctement que si l'on prend compte les dimensions communautaire et internationale. De plus, le droit comparé en la matière ne peut être que très instructif.

Ensuite, l'étude du marché de l'énergie peut donner l'occasion d'une approche pluridisciplinaire. Evidemment, les spécialistes de droit public peuvent intervenir pour tout ce qui relève de l'interventionnisme des pouvoirs public tandis que ceux qui travaillent en droit privé peuvent examiner les questions touchant au droit de la consommation, aux droits des instruments financiers... Les économistes ou les financiers peuvent également conduire des réflexions éclairantes sur le secteur considéré.

Enfin, on peut observer que ce thème a été peu traité jusqu'à présent, notamment sous un angle juridique, et que les acteurs pourraient être intéressés par une étude sérieuse de la question.

Thierry Granier